

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 7 juillet 2014

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce septième jour du mois de juillet deux mille quatorze, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller
Madame Marie-Noëlle Mercier, Conseillère

Absente (s) : Madame Isabelle Vézina, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – PRIÈRE

Mme Mélissa Girard, Mairesse, fait la prière d'usage.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de 5 Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2014;
5. Adoption du règlement #228-49 concernant la modification du règlement général #228-23 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
6. Porte de la caserne des pompiers;
7. Dépôt des indicateurs de gestion 2013;
8. Achat de fournitures pour le terrain jeux et autorisation pour les activités;
9. Embauche d'une monitrice à temps partiel pour le terrain de jeux;
10. Appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver et le dépôt de l'estimé;
11. Répartition temporaire des responsabilités d'élue du siège n° 5;

12. Entente pour points en annexe à la convention collective et dossier ressources humaines avec le Syndicat des salariés de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts et annexe à la convention collective;
13. Don au Service de garde « Les débrouillards » pour la participation à une activité pédagogique;
14. Inspection annuelle de la ligne de vie par la Cie SPI;
15. Autorisation de signer une entente avec la Société d'habitation concernant le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme accèslgis;
16. Confirmation à la MRC que la municipalité conserve les rôles d'évaluation dans son calendrier de conservation;
17. Recommandation de versement d'une partie de la retenue à DG Excavation dossier halte routière;
18. Travaux dans les chemins agricoles;
19. Assurance collective;
20. Délimitation de la zone de protection des puits;
21. Dérogation mineure de Mme Caroline Lavoie;
22. Adhérer au programme de suivi de la qualité de l'eau potable des puits des résidences isolées;
23. Éradication du phragmite le long du réseau routier du MTQ dans les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est;
24. Travaux au réservoir d'eau;
25. Varia;
A) Colloque de l'ADMQ;
26. Correspondance;
27. Comptes à ratifier de juin 2014;
28. Comptes à payer de juin 2014;
29. Salaires du mois de juin 2014;
30. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
31. Période de questions allouée aux contribuables;
32. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2014-07-2537

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2014

RÉSOLUTION 2014-07-2538

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 2 juin 2014 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

**5 – ADOPTION DE RÈGLEMENT #228-49 CONCERNANT LA
MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL #228-23 SUR LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES
PROPRIÉTÉS**

RÉSOLUTION 2014-07-2539

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement numéro 228-49 modifiant le règlement général numéro 228-23 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

6 – PORTE DE LA CASERNE DES POMPIERS

RÉSOLUTION 2014-07-2540

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'une porte au montant de 3 046,83\$ taxe incluse à l'entreprise Vitrierie Gilbert ce qui inclut la porte de garage 12 X 12 en aluminium avec 3 vitraux, le photo cell ainsi que l'installation et le démantèlement. Ce montant sera prélevé à même le surplus accumulé au 31 décembre 2013.

7 – DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2013

RÉSOLUTION 2014-07-2541

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer les indicateurs de gestion 2013.

8 – ACHAT DE FOURNITURES POUR LE TERRAIN DE JEUX ET AUTORISATION POUR LES ACTIVITÉS

RÉSOLUTION 2014-07-2542

CONSIDÉRANT QU'a chaque année, nous devons renouveler les fournitures, jouets et autres au niveau du terrain de jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De faire les achats nécessaires pour le terrain de jeux pour un montant approximatif de 120,00\$ et d'autoriser 3 sorties concernant le cinéma, le Genévrier et le récréofun. Par contre, concernant le récréofun, il devra avoir un partage des frais d'autobus avec la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs. Si la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs refuse de se rendre au récréofun, le conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts autorise seulement 2 activités qui sont le cinéma de La Malbaie et le Genévrier de Baie-St-Paul.

9 – EMBAUCHE D'UNE MONITRICE À TEMPS PARTIEL POUR LE TERRAIN DE JEUX

RÉSOLUTION 2014-07-2543

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire avoir une banque de noms d'étudiants afin d'être en mesure de procéder à des remplacements au terrain de jeux pendant la période estivale 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a affiché l'offre d'emploi à plusieurs endroits dans la municipalité et qu'elle n'a reçu aucune candidature;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a élaboré une liste de candidat potentiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'établir une liste et de procéder, par alternance selon la disponibilité des étudiants/tes, au remplacement des monitrices lorsque celles-ci doivent s'absenter. De plus, les remplaçants/tes seront rémunérés selon le salaire minimum en vigueur.

10 – APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER ET LE DÉPÔT DE L'ESTIMÉ

RÉSOLUTION 2014-07-2544

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien des chemins d'hiver est échu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts se doit d'aller en appel d'offres publiques conformément aux exigences gouvernementales et de la politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil municipal une estimation des coûts reliés au prochain contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

De procéder à un appel d'offre publique relatif à l'entretien des chemins d'hiver pour une période de trois (3) ans, soit 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

11 – RÉPARTITION TEMPORAIRE DES RESPONSABILITÉS D'ÉLUS DU SIÈGE NO 5

RÉSOLUTION 2014-07-2545

CONSIDÉRANT QUE l'élue du siège no 5 est absente pour une durée indéterminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De répartir temporairement ses tâches de la façon suivante : l'éclairage des rues, le garage municipal et la machinerie municipale seront sous la supervision de M. Joseph-Louis Girard; l'entretien des bâtiments sera sous la supervision de Mme Marie-Claude Gilbert et la déléguée à la bibliothèque sera Mme Marie-Noëlle Mercier.

12 – ENTENTE POUR POINTS EN ANNEXE À LA CONVENTION COLLECTIVE ET DOSSIER RESSOURCES HUMAINES AVEC LE SYNDICAT DES SALARIÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS ET ANNEXE À LA CONVENTION COLLECTIVE

RÉSOLUTION 2014-07-2546

CONSIDÉRANT QUE la convention collective ne fait pas mention du rappel au travail de M. Serge Dufour lorsqu'il doit se rendre voir à l'eau en dehors de ses heures de travail (ex. : lors d'un congé férié ou vacances des Fêtes) et que le syndicat

a proposé à la municipalité de rémunérer l'employé de la façon suivante : 1,5h à temps régulier et l'employé n'aura pas à demeurer sur les lieux de travail ou à travailler en totalité du temps rémunéré, mais devra toutefois poinçonner/puncher comme à l'habitude pour prouver qu'il s'est bien rendu sur les lieux pour faire la vérification de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des salariés de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts demande à la municipalité de modifier l'horaire de travail estival de 7h00 le matin à 16h00 en après-midi, et ce, du 15 mai à la fête du Travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter les 2 modifications et les intégrer en annexe à la convention collective du syndicat des salariés de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts. De plus, l'employeur se réserve le droit de mettre fin à tout moment aux modifications.

13 – DON AU SERVICE DE GARDE « LES DÉBROUILLARDS » POUR LA PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

RÉSOLUTION 2014-07-2547

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'entériner la décision du conseil municipal d'offrir un montant de 5,00\$ par enfant, et ce, pour un montant de 45,00\$ afin de permettre aux élèves du service de garde « Les débrouillards » de l'école Fernand Saindon de profiter de l'évènement du Rodéo de Charlevoix.

14 – INSPECTION ANNUELLE DE LA LIGNE DE VIE PAR LA CIE SPI

RÉSOLUTION 2014-07-2548

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De procéder à l'inspection de nos équipements antichute au montant de 495,00\$ plus les taxes applicables.

15 – AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS

RÉSOLUTION 2014-07-2549

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation et la municipalité de Notre-Dame-des-Monts désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation et la municipalité peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise l'Office à gérer le Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis et s'engage à défrayer dix pour cent (10%) du coût du supplément au loyer pour un maximum de 5 chambres annuellement pour la résidence la Noyée et d'autoriser Mme Mélissa Girard, mairesse et Mme Marcelle Pedneault, directrice générale à signer tous les documents dans le cadre du Programme AccèsLogis.

**16 – CONFIRMATION À LA MRC QUE LA MUNICIPALITÉ CONSERVE
LES RÔLES D'ÉVALUATION DANS SON CALENDRIER DE
CONSERVATION**

RÉSOLUTION 2014-07-2550

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'écrire une lettre de confirmation à la MRC de Charlevoix-Est concernant la conservation des rôles d'évaluation foncière et de plus, que la municipalité possède une règle de conservation, à cet effet, figurant dans son calendrier de conservation approuvé par BANQ. De plus, la municipalité désire, si cela est possible, que la MRC de Charlevoix-Est nous cède toutes les copies existantes des rôles d'évaluation foncière.

**17 – RECOMMANDATION DE VERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA
RETENUE À DG EXCAVATION DOSSIER HALTE ROUTIÈRE**

RÉSOLUTION 2014-07-2551

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De verser un montant de 4 000,00\$ à DG Excavation concernant la halte routière et de conserver une retenue de 1 000,00\$ seulement et ce, jusqu'à ce que les travaux soient finalisés.

18 – TRAVAUX DANS LES CHEMINS AGRICOLES

RÉSOLUTION 2014-07-2552

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité de conseillers et conseillères présents :

D'engager Transport N. F. St-Gelais au montant de 120,00\$/heure, pour le gradeur, afin de procéder à la réparation des chemins agricoles tout en respectant le budget.

19 – ASSURANCE COLLECTIVE

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

20 – DÉLIMITATION DE LA ZONE DE PROTECTION DES PUITTS

RÉSOLUTION 2014-07-2553

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De demander à la MRC de Charlevoix-Est de venir en aide à la municipalité afin de délimiter la zone de protection des puits, car la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a constaté que la zone de protection des puits n'est plus balisée. Et par la suite, les employés municipaux seront en mesure de faire la délimitation en remettant de nouvelles balises.

21 – DÉROGATION MINEURE DE MME CAROLINE LAVOIE

RÉSOLUTION 2014-07-2554

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que suite aux recommandations du CCU, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts refuse la demande de dérogation mineure de Mme Caroline Lavoie, car le règlement stipule qu'un garage résidentiel ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal jusqu'à concurrence de 6 mètres maximum.

22 – ADHÉRER AU PROGRAMME DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DES PUIITS DES RÉSIDENCES ISOLÉES

RÉSOLUTION 2014-07-2555

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une proposition de mise en œuvre d'un programme de suivi de la qualité de l'eau potable des puits des résidences isolées provenant de l'OBV de Charlevoix Montmorency;

CONSIDÉRANT QUE le déroulement du projet consiste à proposer aux citoyens intéressés à faire analyser l'eau potable de leurs puits;

CONSIDÉRANT QUE le coût fixé pour une analyse bactériologique sera de 30,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce programme d'analyse permettra aux citoyens de connaître de façon simple et à prix modique la qualité de l'eau potable qu'ils consomment;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la proposition de L'OBV de Charlevoix Montmorency concernant la mise en œuvre d'un programme de suivi de la qualité de l'eau potable des puits des résidences isolées.

23 – ÉRADICATION DU PHRAGMITE LE LONG DU RÉSEAU ROUTIER DU MTQ DANS LES MRC DE CHARLEVOIX ET DE CHARLEVOIX-EST

RÉSOLUTION 2014-07-2556

CONSIDÉRANT QU'en novembre dernier dans le cadre de la Table de concertation sur les paysages, messieurs Daniel Trottier et Yves Bédard, du ministère des Transports, présentaient les objectifs du Ministère en matière de gestion de plantes exotiques envahissantes, particulièrement en ce qui regarde le phragmite;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a donc entrepris de procéder à son éradication avant qu'elle n'envahisse l'ensemble du territoire avec les conséquences que l'on connaît;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De fournir à la municipalité un inventaire en ce qui regarde le phragmite et de nous fournir un estimé des coûts de la firme spécialisée embauchée par le MTQ pour l'opération d'éradication.

24 – TRAVAUX AU RÉSERVOIR D'EAU

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

25 – VARIA

25 - A) COLLOQUE DE L'ADMQ

RÉSOLUTION 2014-07-2557

CONSIDÉRANT QUE le colloque de l'ADMQ aura lieu les 11 et 12 septembre 2014 au Manoir Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le coût du colloque est de 200,00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Mme Marcelle Pedneault, directrice générale au colloque de l'ADMQ et de payer les frais inhérents.

26 – CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION 2014-07-2558

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu :

De mettre fin au dépôt de la correspondance à l'intérieur des procès-verbaux futurs.

27 – COMPTES À RATIFIER DE JUIN 2014

RÉSOLUTION 2014-07-2559

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration : 16 965,39\$

Total : 16 965,39 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1305, 1306, 1307, 1311, 1312, 1314, 1315, 1318.

28 – COMPTES À PAYER DE JUIN 2014

RÉSOLUTION 2014-07-2560

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juin 2014 :

Fonds d'administration : 29 080.21 \$

TOTAL : **29 080.21 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2014 au montant de 29 080.21\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 29 080.21 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

29– SALAIRES DU MOIS DE JUIN 2014

RÉSOLUTION 2014-07-2561

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juin 2014 au montant de 11 342,46 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juin 2014 au montant de 11 342,46\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1301, 1303, 1304, 1308, 1309, 1310, 1313, 1316, 1317.

30 – RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

31 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

32 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2014-07-2562

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 55.

Mélissa Girard
Mairesse

Marcelle Pedneault
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 4 août 2014.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.